



Le 19 août 2022
Le Maire de Lézignan-Corbières

ASS/GF/II/MG
Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du conseil municipal qui se tiendra :

**Le samedi 27 août 2022 à 8H30,
au Palais des Fêtes, avenue Maréchal Foch :**

Vous trouverez ci-dessous les questions portées à l'ordre du jour, accompagnées en pièces jointes des notes explicatives de synthèse conformément aux articles L. 2121.10 et L. 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour

Fonctionnement des institutions communales

1. Installation d'une nouvelle conseillère municipale à la suite d'une démission – Annexe
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2022
3. Liste des décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L 2122-22 par délégation du Conseil Municipal
4. Composition de la Commission de Délégation des Services Publics – Elections
5. Composition de la Commission d'Appel d'Offres – Elections
6. Désignation de représentants au Conseil d'école de l'établissement scolaire Ecole Ste-Thérèse

Finances et Ressources humaines

7. Institution de la taxe de séjour par la CCRLCM – Conservation de la perception de la taxe de séjour par la commune
8. Fixation d'une redevance pour la mise à disposition d'un local en faveur de la mutuelle communale
9. Aides à l'économie – Soutien à l'installation pérenne d'entreprises commerciales ou artisanales en centre-ville
10. Décision modificative n° 2 – Budget annexe Eau potable
11. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil d'avis

Architecture, Bâtiments et Logistique

12. Convention avec l'Agence Technique Départementale de l'Aude – Annexe

Education, Animation et Jeunesse

13. Conventions de facturation de repas avec la CCRLCM – Annexes
14. Questions diverses.

Je vous prie de croire cher(e) collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gérard FORCADA

PJ : Notes explicatives de synthèse